



Université de Pau et des Pays de l'Adour



## COMPTE-RENDU DU CHSCT

### Réunion du mardi 5 mai 2015

#### Ordre du jour :

1. Approbation des PV des réunions du 10/02 et du 10/03/2015
2. Fonctionnement du CHSCT
3. Dotation de l'UPPA dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2014-2020
4. Projet scolarité centrale

#### 1. Approbation des PV des réunions du 10/02 et du 10/03/2015

Les procès-verbaux des 10/02 et 10/03 sont approuvés à l'unanimité.

La CGT demande la publication des PV déjà adoptés des 7/10/2014, 9/12/2014 et 13/01/2015, conformément au règlement intérieur du CHSCT en vigueur.

On nous répond que la question sera traitée au point 2

#### 2. Fonctionnement du CHSCT

**Formation** : les membres titulaires et suppléants du CHSCT suivront la formation obligatoire de 5 jours en mai. Rappel sera fait aux responsables hiérarchiques concernés du caractère obligatoire de cette formation afin de laisser les membres du CHSCT y participer.

**Prochaines visites de services prévues** : ECABIE en juin et EEM en septembre, dates à fixer en lien avec les directeurs de ces unités et le secrétaire du CHSCT.

**Contingent annuel d'autorisations d'absence** : depuis l'arrêté du 27 octobre 2014, les membres du CHSCT disposent d'un contingent annuel d'autorisations d'absence de 5 jours et 6,5 jours pour les secrétaires. Ce contingent pourra évoluer en fonction des textes attendus pour les établissements multi-sites. Les temps passés aux visites sont désormais à prendre sur ce contingent.

**Diffusion des travaux et modification du règlement intérieur du CHSCT** : ces deux points ont été traités ensemble puisque très liés. La direction proposait une nouvelle version du règlement intérieur du CHSCT avec principalement la suppression de la diffusion des PV de réunion par affichage comme sur l'Intranet. La direction prétendait que les réunions du CHSCT n'étant pas publiques les PV ne pouvaient être diffusés.

Les syndicats ont refusé cette proposition et ils ont défendu la possibilité de diffuser les PV du CHSCT au regard du guide juridique de la DGAFP<sup>1</sup> en précisant que le caractère non public des réunions du CHSCT n'empêchait pas la diffusion des PV comme c'est le cas pour les réunions du CT, elles aussi non publiques dont les PV sont diffusés sur l'Intranet de la DRH.

Au final, il est décidé qu'après chaque réunion du CHSCT, l'administration fera un relevé de décision dans le mois, puis les PV seront diffusés sur l'Intranet, après leur adoption par le CHSCT, étant entendu que tous les renseignements à caractère nominatif pouvant figurer dans ce procès-verbal devront en avoir été retirés préalablement à son affichage. En conséquence les PV d'octobre 2014, décembre 2014, janvier, février et mars 2015 devraient bientôt être diffusés.

Le règlement intérieur du CHSCT sera revu lors d'une prochaine séance pour quelques adaptations notamment au nouveau régime d'autorisation d'absence.

---

<sup>1</sup>[http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres\\_et\\_parours\\_professionnel/sante\\_securite\\_travail\\_fp/guide-juridique-circulaire-D82-453.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parours_professionnel/sante_securite_travail_fp/guide-juridique-circulaire-D82-453.pdf)

### 3. Dotation de l'UPPA dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2014-2020

La direction a reçu des accords de principe, les montants sont annoncés mais rien n'est encore signé. Devrait être signé avant l'été.

Détail du CPER présenté oralement (possibilité d'erreur !) :

- Magasin produits chimiques et PC sécurité : 1,4M€, part Etat 950K€ dont 493 sur précédent CPER
- Chaufferie Pau : 3,3M€, 1,8M€ Etat et 1,5M€ Etat (ADEME)
- SCD, réorganisation BU Droit Lettres : 1,2M€, 800K€ Etat et 400K€ Région
- BU Sciences en maison de l'Etudiant : 2M€, 1M€ Etat et 1M€ Région
- Réhabilitation de bâtiments divers : 5,5M€, 3M€ Etat et 2,5M€ Région
- Réhabilitation du bâtiment des Sciences : 9,5M€, 5M€ Etat et 4,5M€ Région
- Réhabilitation du bâtiment d'Alembert /ENSGTI: 5,8M€ 3M€ Etat, 2M€ Région et 0,8M€ Feder
- Numérique : 2M€de la Région + collectivités à déterminer (1M€de la COMUE ? 0,5M€ de l'agglomération côte basque ? 0,5M€ de la communauté agglomération Pau ?)
- Opération avec les collectivités locales qui ne se sont pas encore prononcées :
  - o Côte basque : construction ISABTP et plateforme recherche : 12M€  
10M€ déjà trouvés : 3M€ Etat, 6M€ Région et 1M€ Feder  
Le complément de 2M€ viendrait de l'agglomération côte basque
  - o Hôtel des Basques, maison internationale Bayonne : 3,5M€ qui seraient à charge de la communauté d'agglomération côte basque
  - o IPREM2 : 14M€  
9M€ déjà promis : 5 M€ Feder région, 2M€ CG64 et 2M€ communauté agglomération Pau. Reste 5M€ à trouver 3M€ Région ? 2M€ ?
  - o IPRA2 : 12M€, 9M€ acquis, manque 3M€
  - o Centre de langues Pau : 0,7M€ de la ville de Pau dont 0,2M€ pour un institut Confucius
  - o Hall technologique Mont-de-Marsan : 1,4M€ acquis des collectivités locales.

La direction précise que les nouvelles plateformes de recherche devront s'autofinancer.

Nous avons demandé des précisions sur le devenir du bâtiment de la BU Droit Lettres qui devra accueillir la BU Sciences. La direction nous informe qu'il n'est pas prévu d'extension du bâtiment ni au sol ni en hauteur et pour tenter de nous rassurer, elle annonce que cela ne devrait pas poser problème puisque des salles de travail vont être ouvertes dans les UFR. Cela est loin de nous rassurer. En effet, contrairement à une idée reçue, l'évolution des pratiques de travail liée au numérique ne conduit pas à une réduction des surfaces nécessaires dans les BU. Au contraire, elles doivent offrir à leurs usagers des espaces de travail plus nombreux, plus variés (individuels et collectifs), plus conviviaux, connectés et équipés, ainsi que de nouveaux services. Cela nécessite des moyens et des surfaces. Il faut donc trouver comment construire au cœur du campus une BU du XXI<sup>e</sup> siècle, avec les personnels, au service des usagers.

Le psychologue insiste sur la nécessité d'un accompagnement des personnels dans ce projet.

### 4. Projet de scolarité commune

Il est à noter que le comité technique avait été saisi sur ce point le 14 avril 2015 et qu'il avait demandé que ce dossier passe en CHSCT auparavant. Sur ce dossier, c'est Olivier Lecucq, VP CA, qui a fait la présentation du projet et répondu aux demandes des élus, au moins partiellement. Ainsi, nous apprenons que l'objectif de réception des nouveaux locaux est le printemps 2016 pour une installation avril-mai 2016.

O. Lecucq précise que dans un premier temps, l'intérêt de ce projet était de réunir les scolarités administratives de Pau présentes aujourd'hui sur 4 composantes (3 UFR et ENSGTI) mais à moyen terme les IUT, l'IAE, les écoles doctorales, l'IEFE...pourront être concernés.

Et d'ajouter que dans de nombreuses universités, il n'y a plus de présentiel pour inscriptions mais uniquement par web. Nous avons gardé les inscriptions présentiels, surtout pour les primo inscription, à moyen terme nous y viendrons.

### **Aménagement des locaux**

La surface des bureaux est globalement insuffisante au regard des recommandations de la norme<sup>2</sup> en vigueur. Pour la direction cette norme n'est pas de caractère contraignant et bon nombre de services n'ont pas de bureaux répondant à cette norme. Le président ira jusqu'à dire que nous devrions être satisfaits puisque les personnels auront plus d'espace qu'auparavant. Nous avons tout de même obtenu que certains bureaux collectifs soient revus pour se rapprocher au mieux de la norme.

### **Répartition du travail**

Le calcul de départ introduit un biais entre postes et quotité de travail des agents : du temps de travail réel est transformé en temps de travail théorique. Normalement, tous les postes comptent pour 1 ETP. Un collègue à 80% compte pour 1 ETP théorique mais dans leurs calculs, la direction l'a compté seulement pour 0,8 ETP. 5 postes réputés à temps pleins mais occupés effectivement à 80% se transforment ainsi en 4 postes à temps plein, d'où un gain artificiel, par la direction, de temps de travail.

Réponse : si on s'aperçoit que cela pose problème, on réagira.

Ce n'est pas une démarche de prévention des risques psycho-sociaux. Mais la direction pense au contraire que globalement, elle prévoit plus que moins de postes pour ce service de scolarité centrale.

Certaines activités devront être réalisées dans un temps considérablement plus réduit et les explications fournies ne sont pas toujours convaincantes :

- Inscriptions administratives : renforts ponctuels et simplification et dématérialisation du processus d'inscription
- Edition des diplômes et attestations passe de 1,87 à 0,50 ETP : automatisation et centralisation de cette activité permettra de réduire le temps qui y sera consacré.
- Classement et archivage des dossiers étudiants passent de 1,03 à 0,20 ETP : la nouvelle organisation permettra un gain de temps.
- Mise à jour offre de formation pour publication passe de 1,04 à 0,05 ETP : sera fait automatiquement.

Pas d'idée de la part de l'administration sur la façon dont les postes restant en composantes seront reconfigurés par les composantes.

Nos demandes d'information complémentaires sur quelques points relevant des activités DEVE sont restées sans réponses. Nous avons juste appris que les activités DRI et DIVA étaient tout de même partiellement touchées par ce projet alors qu'au cours du CT du mois d'avril il nous avait été dit qu'elles n'étaient plus concernées par ce projet.

**Vote sur le projet** : 6 défavorables (CGT-FSU), 3 abstentions (UNSA)

Compte-tenu de l'heure avancée, le CHSCT est suspendu et une nouvelle réunion aura lieu le mardi 9 juin pour traiter le reste de l'ordre du jour.

---

<sup>2</sup><http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F24505.xhtml>